



PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
DRH	1
Intéressés	14

N° 2996-2019/ARR/DRH

du : 22/10/2019

ARRÊTÉ

portant modification de la liste des représentants de l'administration et du personnel des deux comités techniques paritaires de la province Sud

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 440 du 4 juin 1982 déterminant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des comités techniques paritaires dans les administrations du territoire ;

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu la délibération n° 61-2018/APS du 7 décembre 2018 relative au budget de l'exercice 2019 de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 3821-2017/ARR/DRH du 21 décembre 2017 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel membres du comité technique paritaire de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation ;

Vu l'arrêté modifié n° 3822-2017/ARR/DRH du 21 décembre 2017 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel membres du comité technique paritaire de la direction de l'éducation de la province Sud ;

Vu le rapport n° 27790-2019/1-ACTS/DRH du _____ ,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté n° 3821-2017/ARR/DRH susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« - le secrétaire général de la province Sud, M. Nicolas Pannier, président (titulaire), la secrétaire générale adjointe en charge de l'aménagement du territoire, Mme Maud Peirano (suppléante),

- la directrice des ressources humaines, Mme Marie-Ange Morvan (titulaire),
- le directeur des finances, M. Didier Arsapin (titulaire), le directeur du système d'information, M. Denis Loche (suppléant),
- la directrice de l'environnement, Mme Karine Lambert (titulaire), la directrice adjointe de l'économie, de la formation et de l'emploi, Mme Cinthia Morizot (suppléante),
- le directeur de l'action sanitaire et sociale, M. Jean-Baptiste Friat (titulaire), le directeur de la jeunesse, des sports et des loisirs, M. Philippe Le Poul (suppléant),
- la directrice de l'équipement, Mme Bertille Jouan-Ligné (titulaire), la directrice du logement, Mme Marie Benzaglou (suppléante). »

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 3822-2017/ARR/DRH susvisé est modifié comme suit :

I – Le deuxième alinéa de l'article 1 est remplacé par l'alinéa suivant :

« - le secrétaire général de la province Sud, M. Nicolas Pannier, président (titulaire), le secrétaire général adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale, M. Christophe Bergery (suppléant), »

II – Au dernier alinéa de l'article 1, les mots « la responsable du bureau des bourses et aides scolaires, Mme Hélène Higuichi (suppléante). » sont remplacés par les mots « la chef du service de l'administration et des finances, Mme Kareen Cornaille (suppléante). »

III – Le troisième alinéa de l'article 2 est remplacé par l'alinéa suivant :

« - Mme Larissa Thonon (titulaire), Mme Stéphanie Devic (suppléante), »

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Madame la commissaire déléguée de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.

NB : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, vous disposez d'un délai de deux mois, à compter de la réception de cet acte, pour contester cette décision devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».